

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue via vidéoconférence au moyen de l'application Zoom débutant à 18 h 54, le lundi 22 mars 2021 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale

Est absente M<sup>me</sup> Nathalie Simard

15- POLITIQUE DE LOCATION ET D'UTILISATION DE CERTAINS ESPACES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

M<sup>me</sup> Dany Dallaire explique le dossier.

La municipalité a entrepris à l'automne dernier, un travail visant à mettre à jour les différentes politiques en vigueur concernant la location de certains locaux municipaux. Le travail a donc consisté en une révision complète et un regroupement en une seule politique.

La politique est déposée pour approbation.

62-03-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la nouvelle politique de location et d'utilisation de certains espaces et d'équipements municipaux, telle que déposée.

16- DEMANDE DE P.P.C.M.O.I. DE M<sup>ME</sup> VALÉRIE BOIVIN ET M. GABRIEL FORTIN – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION

Dans le cadre de la procédure visant à accorder cette demande et suite à la période de consultation écrite, aucun commentaire n'a été déposé à la municipalité suivant l'adoption de la résolution numéro 26-02-21.

M<sup>me</sup> Dany Dallaire fait la lecture du second projet de résolution pour la demande de P.P.C.M.O.I. de M<sup>me</sup> Valérie Boivin et de M. Gabriel Fortin.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 26-02-21 acceptant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présenté pour la propriété sise au 668, rang des Îles;

CONSIDÉRANT QU'une période de consultation écrite sur ce projet de résolution s'est tenu du 24 février au 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été soumis à la municipalité sur ce projet de résolution;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est complet et répond aux critères établis dans le règlement numéro 2018-471, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée est conforme à la réglementation pour la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel et qu'advenant la fin de l'usage demandé, le bâtiment pourra redevenir un accessoire à l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le plan projeté, la superficie du terrain et les divers aménagements permettent de limiter la circulation et les inconvénients;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouvertures, le nombre de personnes admises et le type d'usage projeté (salle de cours spécifique pour la mise en forme, l'entraînement sans appareil, le yoga et autre du même type) ne sont pas susceptibles d'entraîner des inconvénients majeurs notamment concernant le bruit;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de passage notariée a été modifiée sous la minute 18747 par la notaire Linda Beaulac afin que l'implantation du garage ne soit pas dans une servitude de passage existante;

63-03-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que le présent second projet de résolution soit adopté en vue d'accepter la demande de projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble déposé par M<sup>me</sup> Valérie Boivin et M. Gabriel Fortin pour la construction et l'usage d'un garage comme salle de mise en forme pour l'entreprise Bedaine et Binette sur leur propriété située au 668, rang des Îles;
- Que la présente résolution soit soumise à la procédure d'approbation référendaire prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

17- MODIFICATION AU SYSTÈME DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE – SERVICE D'INGÉNIERIE

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier.

Une offre de services de la compagnie Norda Stelo, au montant de 25 967 \$ plus taxes, est déposée pour divers services d'ingénierie dans le cadre d'une modification du système de désinfection de l'eau potable.

64-03-21

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Norda Stelo pour les services d'ingénierie relatifs à la réfection du système de désinfection de l'eau potable, selon un mode de taux horaire avec budget de contrôle au coût total estimé de 25 967 \$ avant taxes, le tout selon l'offre de services déposée le 8 mars 2021.

18- PROJET DE BONIFICATION DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS – ENTENTE DE PARTAGE DES COÛTS

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier. Dans le cadre du projet de bonification, un protocole d'entente est soumis quant au partage des coûts pour la réfection du chemin, menant au garage municipal. Le partage des coûts est de 50-50.

65-03-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le protocole d'entente avec la MRC Domaine-du-Roy pour le partage des coûts pour la réfection du chemin des Bassins dans le cadre de la modification d'une partie du circuit cyclable et que M. Émile Hudon, maire et M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

19- AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

20- PÉRIODE DE QUESTION

Nil.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 06, M<sup>me</sup> Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directrice générale